



leHavre

Centre Communal d'Action Sociale

Compte financier unique 2024 (M57) Compte administratif 2024 (M22)

Note de présentation synthétique

MOUVEMENTS REELS (Dépenses réelles / Recettes réelles) ET MOUVEMENTS D'ORDRE :

(Dépenses d'ordre / Recettes d'ordre) : Les mouvements budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, se composent de mouvements réels et de mouvements d'ordre. Les mouvements réels, en dépenses ou en recettes, correspondent à des décaissements ou à des encaissements. A l'inverse, les mouvements d'ordre, en dépenses ou en recettes, correspondent à des opérations comptables internes, ne donnant pas lieu à des flux et n'influençant pas l'autofinancement et le niveau du fonds de roulement.

SECTION D'INVESTISSEMENT (Dépenses) : Total des émissions de mandats pour la réalisation de travaux, l'acquisition de matériel, outillage, mobilier, subventions d'équipements versées... (en mouvements réels).

SECTION D'INVESTISSEMENT (Recettes) : Total des émissions de titres de recettes correspondant au fonds de compensation de la TVA et aux cautions des résidences autonomie notamment (en mouvements réels).

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Dépenses) : Total des mandats émis au titre des charges de personnel, des fournitures et prestations diverses, des dépenses d'entretien courant, des secours délivrés, des subventions versées... (en mouvements réels).

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Recettes) : Total des émissions de titres de recettes correspondant à la subvention municipale, aux redevances versées par les résidents des résidences autonomie, des participations diverses (Etat, Département...)... (en mouvements réels).

FONDS DE ROULEMENT : Il se définit comme l'excédent global de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL :

Il regroupe l'ensemble des services du CCAS à l'exception de ceux dotés, conformément à la réglementation, d'une autonomie comptable qui prend la forme d'un budget annexe.

BUDGETS ANNEXES :

SOMMAIRE

1	Le périmètre d'intervention du CCAS	Page 3
2	Les principes budgétaires et comptables	Page 5
3	Evolution des CA des 3 derniers exercices	Page 6
4	Evolution du résultat comptable	Page 8
5	Structure des recettes et des dépenses	Page 9
6	La masse salariale	Page 11
7	La dette et la trésorerie	Page 15
8	La balance générale du CFU (budget principal)	Page 16
9	Le bilan synthétique du budget principal au 31.12.2024.....	Page 17
10	Les budgets annexes.....	Page 18

1 – Le périmètre d'intervention du CCAS

A- Périmètre d'intervention

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS de la Ville du Havre intervient dans les principaux champs suivants :

- Interventions en direction des personnes en situation de précarité ou d'exclusion : accompagnement social, accompagnement budgétaire (label Point Conseils Budget –PCB), animation d'ateliers de prévention, accès aux droits à la santé (Point Accueil Prévention Santé – PAPS), aides financières, gestion et animation de 4 épiceries solidaires, mission de référent unique de l'insertion des bénéficiaires du RSA, portage du contrat territorial d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants ;
- Interventions en direction des personnes en perte d'autonomie : participation à l'instruction des demandes de prestations pour personnes âgées, gestion de résidences autonomie, développement et maintien du lien social, prévention de la perte d'autonomie, soutien des aidants, appui au maintien à domicile et aux démarches d'adaptation des logements seniors, gestion des situations fragiles de personnes âgées dépendantes à domicile. A ce titre, il gère un CLIC (centre local d'information et de coordination) et le dispositif SHERPA (Service havrais des risques au domicile des personnes âgées) sur un territoire plus large que celui de la ville du Havre.

Le CCAS est ainsi l'outil principal de l'intervention municipale en matière de solidarité dans les domaines de l'action sociale et du bien vieillir.

B- Contexte démographique

Le Havre comptait 167 838 habitants au 1er janvier 2024.

En 2022, la commune a compté 1 714 naissances et 2 000 décès.

Le vieillissement de la population est une réalité nationale en augmentation, qui touche aussi Le Havre :

- 27 452 Havrais étaient en 2021 âgés de 60 à 74 ans, soit 16,50 % de la population, pourcentage en augmentation par rapport à 2015 (+8,48%).
- 16 655 Havrais étaient en 2021 âgés de 75 ans et plus, soit 10 % de la population, pourcentage en augmentation par rapport à 2015 (+0,71%).

Durant le courant de l'actuelle décennie 2020-2030, le nombre des Français âgés de 75 à 84 ans, va augmenter de 50 % passant ainsi de 4,1 millions à 6,1 millions. Dans la décennie suivante, c'est la population des plus de 85 ans qui va connaître une véritable explosion, avec un taux de croissance supérieur même à 50 %.

Cette évolution démographique s'explique par deux facteurs : la baisse de la natalité et les progrès de la médecine faisant accroître l'espérance de vie.

Au second trimestre 2024, le taux de chômage du bassin d'emploi du Havre s'élève à 8,9 % contre 7,1 % au niveau national (*Source France travail et l'INSEE*).

En 2021, Le Havre comptait 10 244 familles monoparentales, soit 24,4 % des ménages.

En 2021 (source INSEE)

Le taux de pauvreté au Havre est de 23 % (contre 14,5 % en moyenne nationale).

25,4 % des Havrais ne disposent d'aucun diplôme ou certificat d'études primaires, pourcentage supérieur à la moyenne nationale.

46 % des ménages havrais sont imposés (contre 53,4 % en moyenne nationale).

La médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros) est de 20 180 € (contre 23 080 € en moyenne nationale).

59,8 % des Havrais sont locataires de leur logement (contre 40,1 % en moyenne nationale).

2 – Les principes budgétaires et comptables

La comptabilité du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville du Havre est soumise à l'application des principes généraux de la comptabilité publique, définis par le décret du 29 décembre 1962 modifié par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. L'établissement est ainsi soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57.

En conformité avec les principes de base de la comptabilité publique, l'exécution des opérations budgétaires et comptables de la Collectivité est assurée par deux entités distinctes : l'ordonnateur et le comptable.

Le Président du CCAS exerce les fonctions d'ordonnateur : il est chargé de l'engagement, de la liquidation et de l'ordonnancement des dépenses et des recettes dont il prescrit l'exécution au trésorier municipal, qui est un agent de l'Etat.

Ce dernier, en sa qualité de comptable public, assure la prise en charge et le recouvrement des recettes ainsi que le paiement effectif des dépenses.

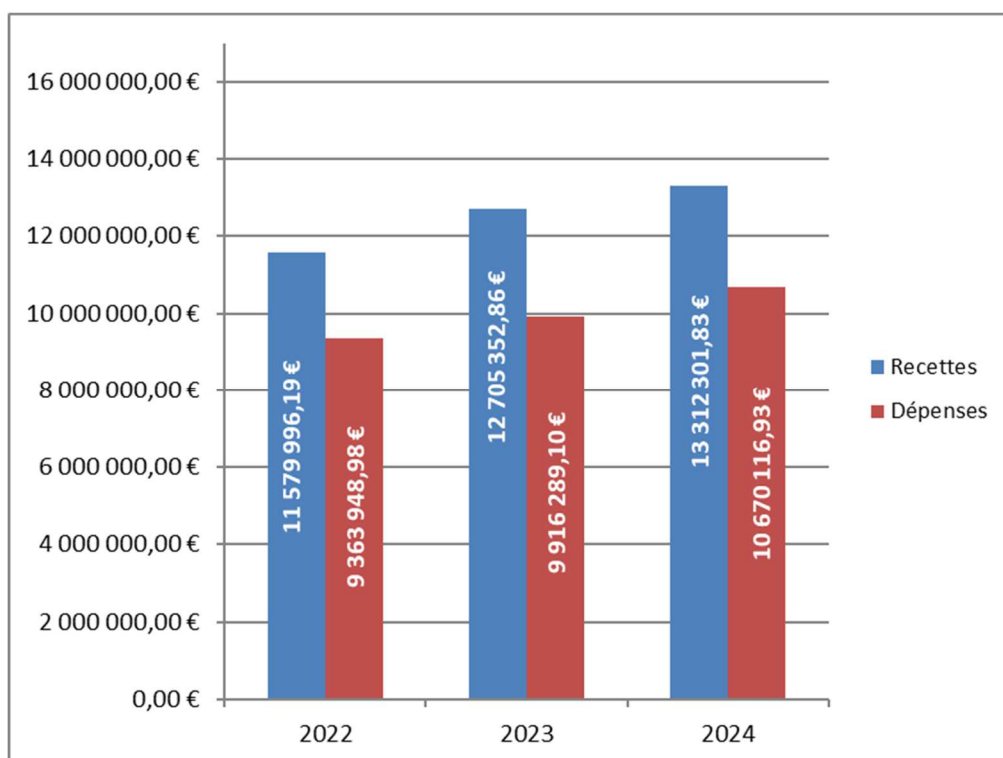
L'exercice de ces fonctions nécessite la tenue de deux comptabilités distinctes à la clôture de chaque exercice, mais qui doivent être concordantes dans leurs résultats.

Suite à la mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57, le compte administratif et le compte de gestion sont désormais regroupés aujourd'hui dans un seul document : le compte financier unique (CFU).

Concernant les budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M22, le compte administratif, élaboré par le Président, retrace l'exécution du budget, c'est-à-dire l'ensemble des ordonnancements de dépenses et de recettes. Aussi, le compte de gestion établi par le comptable public, décrit non seulement les mouvements budgétaires mais également les opérations non budgétaires tels que la gestion du patrimoine, l'enregistrement des flux de trésorerie ou encore l'établissement du bilan.

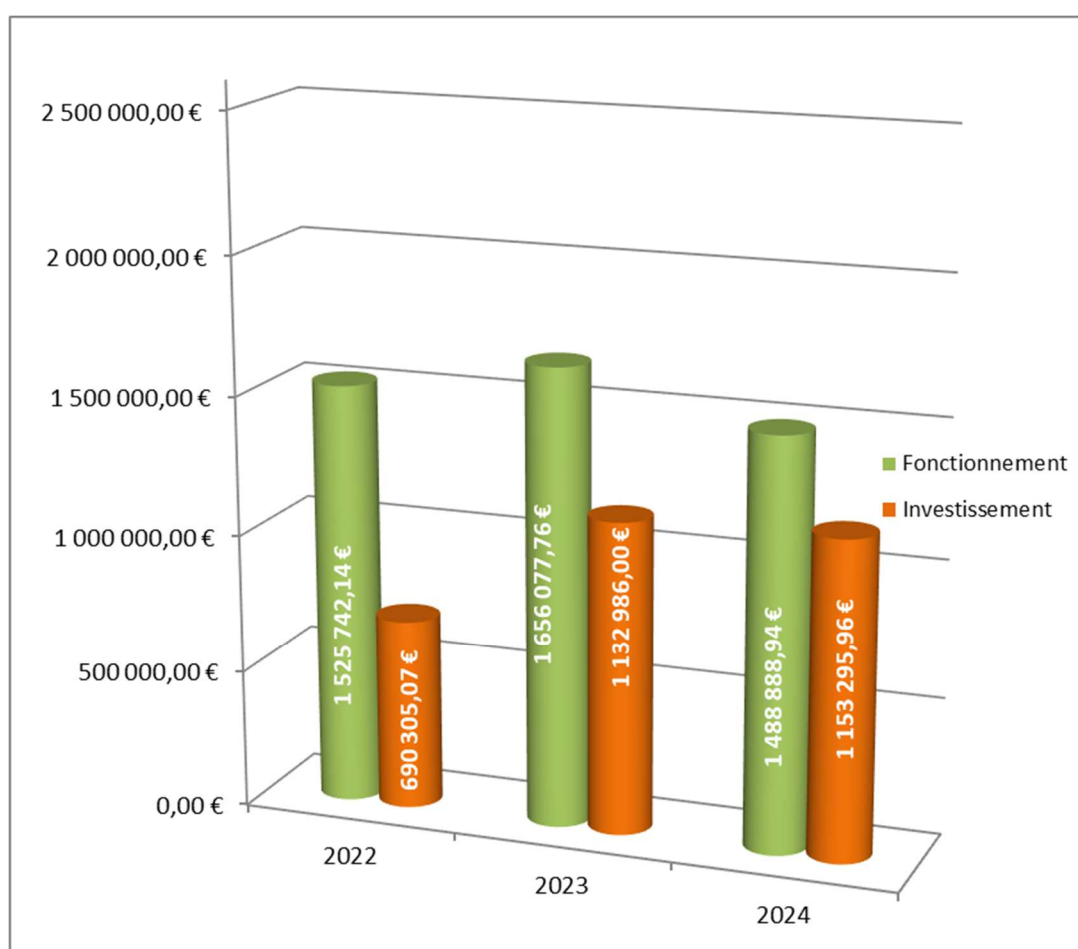
3 – Evolution des comptes administratifs des 3 derniers exercices

	2022	2023	2024
F O N C T I O N N E M E N T			
Titres émis	8 442 406,15 €	9 808 294,64 €	10 100 087,68 €
Excédent reporté	1 464 840,30 €	1 414 414,22 €	1 456 077,76 €
Total recettes	9 907 246,45 €	11 222 708,86 €	11 556 165,44 €
Mandats émis	8 381 504,31 €	9 566 631,10 €	10 067 276,50 €
Total dépenses	8 381 504,31 €	9 566 631,10 €	10 067 276,50 €
I N V E S T I S S E M E N T			
Titres émis	628 889,75 €	792 338,93 €	623 150,39 €
Excédent reporté	1 043 859,99 €	690 305,07 €	1 132 986,00 €
Total recettes	1 672 749,74 €	1 482 644,00 €	1 756 136,39 €
Mandats émis	982 444,67 €	349 658,00 €	602 840,43 €
Total dépenses	982 444,67 €	349 658,00 €	602 840,43 €
M A S S E B U D G E T A I R E G L O B A L E (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)			
Recettes	11 579 996,19 €	12 705 352,86 €	13 312 301,83 €
Dépenses	9 363 948,98 €	9 916 289,10 €	10 670 116,93 €
Résultat comptable	FONCTIONNEMENT 1 525 742,14 €	FONCTIONNEMENT 1 656 077,76 €	FONCTIONNEMENT 1 488 888,94 €
	INVESTISSEMENT 690 305,07 €	INVESTISSEMENT 1 132 986,00 €	INVESTISSEMENT 1 153 295,96 €
	GLOBAL 2 216 047,21 €	GLOBAL 2 789 063,76 €	GLOBAL 2 642 184,90 €



4 – Evolution du résultat comptable

RESULTATS COMPTABLES (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)			
	2022	2023	2024
Fonctionnement	1 525 742,14 €	1 656 077,76 €	1 488 888,94 €
Investissement	690 305,07 €	1 132 986,00 €	1 153 295,96 €
Cumulé	2 216 047,21 €	2 789 063,76 €	2 642 184,90 €



L'excédent de fonctionnement constaté (1 488 888,94 €) s'explique par le fait que le CCAS a réalisé ces dernières années des efforts de gestion consistant à limiter la consommation de crédits de fonctionnement et de masse salariale mais également à la perception de financement extérieurs.

5 – Structures des recettes et des dépenses

✓ Fonctionnement

DEPENSES

	2022	2023	2024
Autres charges de gestion courante	535 679,54 €	800 510,42 €	2 185 600,81 €
Charges à caractère général	971 552,19 €	1 504 146,59 €	1 429 814,44 €
Charges de personnel et frais assimilés	5 282 080,35 €	5 455 788,85 €	6 158 622,03 €
Charges financières	7 984,37 €	7 376,04 €	6 767,72 €
Charges exceptionnelles	1 313 603,24 €	1 460 616,47 €	14,00 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €
Operations d'ordre de transferts entre sections	270 604,62 €	288 192,73 €	286 457,50 €
	8 381 504,31 €	9 566 631,10 €	10 067 276,50 €

RECETTES

	2022	2023	2024
Attenuation de charges	42 697,14 €	49 987,53 €	60 232,67 €
Autres produits exceptionnels	129 459,88 €	66 493,38 €	10 403,69 €
Dotations et participations	7 918 890,93 €	9 250 528,39 €	9 591 975,67 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 464 840,30 €	1 414 414,22 €	1 456 077,76 €
Impôts et taxes	80 703,00 €	79 680,33 €	64 910,00 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections	72 116,27 €	43 450,50 €	22 092,79 €
Produits des services du domaine et ventes divers	198 537,80 €	318 152,45 €	225 603,12 €
Reprise sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres produits de gestion courante	1,13 €	2,06 €	124 869,74 €
	9 907 246,45 €	11 222 708,86 €	11 556 165,44 €

✓ Investissement

DEPENSES

	2021	2022	2023	2024
Acquisitions de matériel	267 211,47 €	395 368,24 €	148 463,71 €	175 542,18 €
Immobilisations en cours (travaux)	1 911 935,66 €	379 066,46 €	71 437,82 €	321 872,14 €
Acquisitions de logiciel (brevets, licences)	12 012,71 €	52 560,38 €	2 972,65 €	0,00 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections (opérations comptables)	87 535,33 €	72 116,27 €	43 450,50 €	22 092,79 €
Emprunts et dettes assimilées	83 333,32 €	83 333,32 €	83 333,32 €	83 333,32 €
Subventions d'équipement versée en nature (cess)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions d'équipement versée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2 362 028,49 €	982 444,67 €	349 658,00 €	602 840,43 €

RECETTES

	2021	2022	2023	2024
Fond de compensation de la TVA (FCTVA)	28 887,58 €	48 452,10 €	354 146,20 €	123 111,59 €
Autofinancement	218 241,49 €	300 000,00 €	150 000,00 €	200 000,00 €
Excédent d'investissement reporté	2 839 824,01 €	1 043 859,99 €	690 305,07 €	1 132 986,00 €
Opérations d'ordre de transferts entre sections (opérations comptables)	260 962,32 €	270 604,62 €	288 192,73 €	286 457,50 €
Opérations de cession	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions d'équipement reçues	6 000,00 €	9 833,03 €	0,00 €	13 581,30 €
Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement avances (travaux)	51 973,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	3 405 888,48 €	1 672 749,74 €	1 482 644,00 €	1 756 136,39 €

6 – La masse salariale

Le coût de la masse salariale représente **6 158 622,03 €** soit **61,17 %** des dépenses de fonctionnement 2024 du budget principal.

Les effectifs sont répartis comme suit :

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

IV – ÉTATS ANNEXÉS					IV		
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N					B9		
B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		64,30	1,00	65,30	54,10	11,20	65,30
ADJT ADM PPAL 1 CL	C	3,90	0,00	3,90	3,90	0,00	3,90
ADJT ADM PPAL 2 CL	C	4,90	0,50	5,40	5,40	0,00	5,40
ADJT ADMINISTRATIF	C	12,90	0,50	13,40	13,40	0,00	13,40
ASSISTANT EN GESTION ADMINISTRATIVE	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATTACHE TERRITOR.	A	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
CHARGE DE MISSION CLAUSE D'INSERTION	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHARGE DE MISSION SOUTIEN AUX AIDANTS	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHEF DE SECTEUR INTERVENTION EDUCATIVE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHEF DE SECTEUR PATRIMOINE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHEF SECTEUR RESSOURCES HUMAINES	A	0,80	0,00	0,80	0,00	0,80	0,80
COORDINATEUR MAISON JUSTICE DROIT	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
GESTIONNAIRE COMPTABILITE ET MARCHES PUBLICS	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B	1,80	0,00	1,80	0,00	1,80	1,80
INTERVENANT SOCIAL	B	1,60	0,00	1,60	0,00	1,60	1,60
REDACTEUR	B	5,60	0,00	5,60	5,60	0,00	5,60
REDACTEUR PPAL 1CL	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
REDACTEUR PPAL 2CL	B	11,80	0,00	11,80	11,80	0,00	11,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,50	7,50	7,50	0,00	7,50
ADJT TECH PPAL 1CL	C	3,00	0,50	3,50	3,50	0,00	3,50
ADJT TECHNIQUE	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
AGT MAITRISE PPAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		18,30	0,00	18,30	12,30	6,00	18,30
A.S.E CLASSE EXCEP	A	2,80	0,00	2,80	2,80	0,00	2,80
AGENT SOCIAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGT SOC. PPAL 1CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGT SOC. PPAL 2CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASS.SOCIO-EDUC.	A	5,50	0,00	5,50	5,50	0,00	5,50
CONSEIL SOCIO EDUC	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONTRACTUALISE	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
COORDINATEUR SOCIAL SHERPA	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		4,80	0,00	4,80	1,00	3,80	4,80
ERGOTHERAPEUTE	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
INFIRMIER SOINS GX	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
PSYCHOLOGUE CLINICIENNE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
PSYCHOMOTRICIEN	A	0,80	0,00	0,80	0,00	0,80	0,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
ANIMATEUR SPORTIF	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
EDUCATEUR PPAL 1CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		11,80	1,92	13,72	8,80	4,92	13,72
ADJOINT D'ANIMATION ACTIVITES SENIORS	C	0,00	0,47	0,47	0,00	0,47	0,47
ADJOINT D'ANIMATION ACTIVITÉS SENIORS	C	0,00	0,23	0,23	0,00	0,23	0,23
ADJOINT D'ANIMATION ACTVITES SENIORS	C	0,00	0,14	0,14	0,00	0,14	0,14
ADJT ANIM PPAL 1CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJT ANIM PPAL 2CL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJT D'ANIMATION	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIM. PPAL 1ERE CL	B	2,80	0,00	2,80	2,80	0,00	2,80
ANIMATEUR	B C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
CHARGÉ D'ACCUEIL CLUB DES AINÉS	C	0,00	1,08	1,08	0,00	1,08	1,08
REFERENT LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		108,20	3,42	111,62	84,70	26,92	111,62

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT D'ANIMATION ACTIVITES SENIORS	C	ANIM	377.0	0,00	332-10	CDI
ADJOINT D'ANIMATION ACTIVITES SENIORS	C	ANIM	377.0	0,00	332-10	CDI
ADJOINT D'ANIMATION ACTIVITES SENIORS	C	ANIM	377.0	0,00	332-10	CDI
ANIMATEUR	C	ANIM	371.0	0,00	332-24 CONTRAT DE PROJET	A
ANIMATEUR SPORTIF	B	SP	384.0	0,00	332-8-2°	CDD
ASSISTANT EN GESTION ADMINISTRATIVE	B	ADM	482.0	0,00	332-24 CONTRAT DE PROJET	A
CHARGE DE MISSION CLAUSE D'INSERTION	A	ADM	518	0,00	332-10	CDI
CHARGE DE MISSION SOUTIEN AUX AIDANTS	A	ADM	773.0	0,00	332-10	CDI
CHARGÉ D'ACCUEIL CLUB DES AINÉS	C	ANIM	397.0	0,00	332-10	CDI
CHARGÉ D'ACCUEIL CLUB DES AINÉS	C	ANIM	397.0	0,00	332-10	CDI
CHEF DE SECTEUR INTERVENTION EDUCATIVE	A	ADM	455	0,00	332-10	CDI
CHEF DE SECTEUR PATRIMOINE	A	ADM	645.0	0,00	332-10	CDI
CHEF SECTEUR RESSOURCES HUMAINES	A	ADM	395.0	0,00	332-8-2°	CDD
CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONTRACTUALISE	A	S	409.0	0,00	332-8-2°	CDD
CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONTRACTUALISE	A	S	445.0	0,00	332-10	CDI
CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONTRACTUALISE	A	S	395.0	0,00	332-8-2°	CDD
CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONTRACTUALISE	A	S	395.0	0,00	332-8-2°	CDD
CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONTRACTUALISE	A	S	420.0	0,00	332-8-2°	CDD
COORDINATEUR MAISON JUSTICE DROIT	B	ADM	420	0,00	332-23-1°	CDD
COORDINATEUR SOCIAL SHERPA	A	S	415	0,00	332-8-2°	CDD
ERGOTHERAPEUTE	A	MS	447	0,00	332-8-2°	CDD
ERGOTHERAPEUTE	A	MS	447	0,00	332-8-2°	CDD
GESTIONNAIRE COMPTABILITE ET MARCHES PUBLICS	B	ADM	373.0	0,00	332-8-2°	CDD
GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B	ADM	376.0	0,00	332-8-2°	CDD
GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B	ADM	377.0	0,00	332-8-2°	CDD
INTERVENANT SOCIAL	B	ADM	395.0	0,00	332-8-2°	CDD
INTERVENANT SOCIAL	B	ADM	420.0	0,00	332-8-2°	CDD
PSYCHOLOGUE CLINICIENNE	A	MS	497.0	0,00	332-8-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
PSYCHOMOTRICIEN	A	MS	580.0	0,00	332-8-2°	CDD
REFERENT LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT	C	ANIM	361	0,00	332-24 CONTRAT DE PROJET	A
REFERENT LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT	C	ANIM	361	0,00	332-24 CONTRAT DE PROJET	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				22 210,76		
AUTRE			366.0	0,00	A APPRENTI	A APPRENTISSAGE
AUTRE				2 222,06	A APPRENTI	A APPRENTISSAGE
AUTRE				19 988,70	A ADULTE RELAIS	A CDD DROIT PRIVE
AUTRE	A	MS	395.0	0,00	332-13	CDD
AUTRE	A	S	395.0	0,00	332-13	CDD
AUTRE	C	TECH	366.0	0,00	332-23-1°	CDD
AUTRE	C	TECH	366.0	0,00	332-23-1°	CDD
AUTRE	C	TECH	366.0	0,00	332-23-1°	CDD
AUTRE	C	ADM	366.0	0,00	332-23-1°	CDD
AUTRE	C	ADM	366.0	0,00	332-23-1°	CDD
AUTRE	C	ADM	366.0	0,00	332-23-1°	CDD
AUTRE	C	ANIM	366.0	0,00	332-23-1°	CDD
AUTRE	C	TECH	366.0	0,00	332-23-1°	CDD
AUTRE	C	TECH	366.0	0,00	332-23-1°	CDD
CONSEILLER ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CONTRACTUALISE	A	MS	487.0	0,00	332-13	CDD
TOTAL GENERAL				22 210,76		

7 – La dette et la trésorerie

✓ La dette

Suite à la réalisation d'une étude concernant la réalisation de travaux de réaménagement et d'extension des locaux du CCAS destinés à améliorer les conditions d'accueil du public et les conditions de travail des agents, des travaux de réhabilitation du CCAS ont débuté en 2020.

L'opération est estimée à 2 600 000 €. Le financement est assuré d'une part par l'excédent structurel de la section d'investissement, d'autre part par le recours à l'emprunt.

Une consultation a été lancée sur la base d'un capital emprunté de 1 250 000 € pour un taux fixe de 0,73% sur 15 ans. Le recours du principe à l'emprunt a fait l'objet d'une délibération n° 19.01.08 présentée au Conseil d'Administration du CCAS du 17 janvier 2019. La ville du Havre a également présenté une délibération au conseil municipal du 16 décembre 2019 conformément à l'article L 2121-34 du CGCT.

La signature du contrat d'emprunt a été autorisée par la délibération n° 20.01.11 lors du conseil d'administration du CCAS du 9 janvier 2020 selon les termes suivants :

- Montant : 1 250 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 0,73 %
- Amortissement : linéaire
- Périodicité : trimestrielle
- Commission d'engagement : 1 250 €
- Décaissement des fonds : le 01/04/2020 au plus tard

✓ La trésorerie

La trésorerie des collectivités territoriales étant déposée sur un compte non rémunéré au Trésor Public, l'objectif du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville est d'ajuster régulièrement le montant de la trésorerie déposée au plus près de ses besoins.

En effet, la recette principale du budget de fonctionnement est la subvention municipale versée par la ville du Havre. Elle est versée sous forme d'acompte de 800 000 €. Cela permet à l'établissement de disposer de crédits suffisants pour permettre à la Trésorerie Municipale de régler les dépenses du CCAS.

8 – La balance générale du CFU 2024

Budget principal

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 429 814,44 €		1 429 814,44 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 158 622,03 €		6 158 622,03 €
65	Autres charges de gestion courante	2 185 600,81 €		2 185 600,81 €
66	Charges financières	6 767,72 €		6 767,72 €
67	Charges exceptionnelles	14,00 €		14,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €		0,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections		286 457,50 €	286 457,50 €
Dépenses de fonctionnement - Total		9 780 819,00 €	286 457,50 €	10 067 276,50 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 456 077,76 €		1 456 077,76 €
013	Atténuations de charges (sauf 6611)	60 232,67 €		60 232,67 €
70	Produits des serv. Du comaine et vente divers.	225 603,12 €		225 603,12 €
73	Impôts et taxes	64 910,00 €		64 910,00 €
74	Dotations et participations	9 591 975,67 €		9 591 975,67 €
75	Autres produits de gestion courante	124 869,74 €		124 869,74 €
77	Autres produits exceptionnels	10 403,69 €		10 403,69 €
78	Reprise sur provisions	0,00 €		0,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections		22 092,79 €	22 092,79 €
Recettes de fonctionnement - Total		11 534 072,65 €	22 092,79 €	11 556 165,44 €

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
040	Opération ordre transfert entre sections		22 092,79 €	22 092,79 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €		0,00 €
21	Immobilisations corporelles	175 542,18 €		175 542,18 €
23	Immobilisations en cours	321 872,14 €		321 872,14 €
16	Emprunt	83 333,32 €		83 333,32 €
Dépenses d'investissement - Total		580 747,64 €	22 092,79 €	602 840,43 €
001	Excédent d'investissement reporté	1 132 986,00 €		1 132 986,00 €
040	Opération ordre transfert entre sections		286 457,50 €	286 457,50 €
10	Dotations, fond divers et réserves	123 111,59 €		123 111,59 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	200 000,00 €		200 000,00 €
13	Subvention d'investissement	13 581,30 €		13 581,30 €
23	Remboursement avances (travaux)	0,00 €		0,00 €
Recettes d'investissement - Total		1 469 678,89 €	286 457,50 €	1 756 136,39 €

9 – Le bilan synthétique du budget principal au 31.12.2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)			D
ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	2 850,47
Subventions d'investissement versées	329,73	Neutralisations et régularisations	-121,70
Autres immobilisations incorporelles	0,00	Réserves	3 496,93
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	1 456,08
Terrains	15,55	Résultat de l'exercice	32,81
Constructions	1 121,19	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	729,46
Réseaux et installations de voirie	0,00	TOTAL FONDS PROPRES (I)	8 444,05
Réseaux divers	0,00	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	57,96	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	796,70
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTES FINANCIÈRES	0,00
Autres	840,35	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	2 942,57	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	875,00
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	1 465,51	Dettes financières et autres emprunts	101,96
Immobilisations financières (nettes)	5,97	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	976,96
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	6 778,83	DETTES NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	331,39
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	1 533,40
Créances	351,59	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	1 864,79
Trésorerie	5 052,55	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	5 404,14	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	3 638,46
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	100,47
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	12 182,97	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	12 182,97

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

10 – Les budgets annexes

Le CCAS de la ville du Havre gère en 2024, deux budgets annexes (auxquels s'ajoute le budget de la section du CCAS de la commune associée de Rouelles dont le CCAS du Havre contribue sous la forme d'une dotation annuelle de 4 100 €) :

Les activités CLIC sont retracées au sein de budgets annexes depuis l'exercice budgétaire 2015.

L'activité résidences autonomie a été érigée en budget annexe depuis l'exercice budgétaire 2018. Ce budget a été créé par délibération en date du 6 octobre 2017.

- **Le budget Résidences autonomie (01):**

Il comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement, toutes deux équilibrées aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Voici plusieurs années, la ville du Havre disposait de nombreuses résidences pour personnes âgées (RPA). Avec l'évolution à la hausse de la dépendance des personnes âgées, ces RPA correspondaient de moins en moins aux besoins et aux attentes de la population qui souhaite entrer de plus en plus tardivement en établissement et relève donc prioritairement d'EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Le plan RPA initié depuis plusieurs années a vu son aboutissement avec la fermeture de la résidence Lamartine en 2017. Le périmètre ainsi stabilisé, répondant aux besoins des havrais, comporte 4 résidences autonomie : Irène Joliot-Curie, Massillon, Bretagne et Montgeon. Solution intermédiaire entre le maintien à domicile et l'accueil en maison de retraite, les résidences-autonomie, anciennement appelées foyers logements, accueillent des personnes âgées autonomes ou en perte légère d'autonomie à la recherche d'un cadre de vie sécurisé, confortable et convivial et permettent ainsi de prévenir l'isolement. Elles bénéficient de services collectifs proposés tels que la restauration, les animations, la présence de personnel 24h/24.

Evolution des comptes administratifs des 3 derniers exercices

	2022	2023	2024
0 1 - RESIDENCES AUTONOMIE			
FONCTIONNEMENT			
Titres émis	2 774 927,61 €	3 130 808,57 €	3 378 777,89 €
Excédent reporté	348 195,94 €	775 261,55 €	105 262,67 €
Total recettes	3 123 123,55 €	3 906 070,12 €	3 484 040,56 €
Mandats émis	2 347 862,00 €	3 800 807,45 €	3 207 035,10 €
Total dépenses	2 347 862,00 €	3 800 807,45 €	3 207 035,10 €
INVESTISSEMENT			
Titres émis	116 185,09 €	300 897,44 €	87 189,56 €
Excédent reporté	254 798,31 €	248 960,67 €	394 195,86 €
Total recettes	370 983,40 €	549 858,11 €	481 385,42 €
Mandats émis	122 022,73 €	155 662,25 €	259 584,23 €
Total dépenses	122 022,73 €	155 662,25 €	259 584,23 €
MASSE BUDGETAIRE GLOBALE (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)			
Recettes	3 494 106,95 €	4 455 928,23 €	3 965 425,98 €
Dépenses	2 469 884,73 €	3 956 469,70 €	3 466 619,33 €
Résultat comptable	FONCTIONNEMENT 775 261,55 €	FONCTIONNEMENT 105 262,67 €	FONCTIONNEMENT 277 005,46 €
	INVESTISSEMENT 248 960,67 €	INVESTISSEMENT 394 195,86 €	INVESTISSEMENT 221 801,19 €
	GLOBAL 1 024 222,22 €	GLOBAL 499 458,53 €	GLOBAL 498 806,65 €

Le coût de la masse salariale du budget annexe résidences autonomie représente **1 428 658,76 €** soit **44,55 %** des dépenses de fonctionnement 2024 de ce budget annexe.

Les effectifs sont répartis comme suit :

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

IV – ANNEXES					IV		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N					C1.1		
C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	5,45	10,45	10,45	0,00	10,45
ADJT ADM PPAL 1 CL	C	1,00	0,90	1,90	1,90	0,00	1,90
ADJT ADM PPAL 2 CL	C	0,00	3,90	3,90	3,90	0,00	3,90
ADJT ADMINISTRATIF	C	0,00	0,65	0,65	0,65	0,00	0,65
ATTACHE TERRITOR.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PPAL 2CL	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		10,00	0,90	10,90	10,90	0,00	10,90
ADJT TECH PPAL 1CL	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJT TECH PPAL 2CL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ADJT TECHNIQUE	C	3,00	0,90	3,90	3,90	0,00	3,90
AGT MAITRISE PPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ADJT ANIM PPAL 1CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIM. PPAL 1ERE CL	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		19,00	6,35	25,35	25,35	0,00	25,35

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
AUTRE	C	TECH	366	0,00	3-a°	CDD
AUTRE	C	TECH	366	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

- **Le budget CLIC (25)** (Centre Local d'Information et de Coordination G rontologique) :

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un lieu d'accueil, d' coute, d'information et de conseil destin  aux personnes  g es de plus de 60 ans, leur famille, leur entourage, et les professionnels du maintien   domicile.

Le CLIC assure un accueil personnalis  gratuit et confidentiel quelle que soit l'origine de la demande, qu'elle  mane de la personne  g e, de sa famille, des services sociaux, du m decin traitant, d'une structure m dico-sociale ou hospitali re.

Evolution des comptes administratifs des 3 derniers exercices

	2022	2023	2024
0 2 5 - C L I C			
Titres �mis	395 773,57 �	462 155,66 �	397 706,84 �
Exc�dent report�	54 775,97 �	45 219,69 �	113 992,39 �
Total recettes	450 549,54 �	507 375,35 �	511 699,23 �
Mandats �mis	405 329,85 �	393 382,96 �	371 450,91 �
Total d�penses	405 329,85 �	393 382,96 �	371 450,91 �
R�sultat comptable	45 219,69 �	113 992,39 �	140 248,32 �

Le coût de la masse salariale du CLIC représente **345 190,59 €** soit **92,93 %** des dépenses de fonctionnement 2024 de ce budget annexe.
Les effectifs sont répartis comme suit :

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2024

IV – ANNEXES					IV		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N					C1.1		
C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		6,60	0,00	6,60	3,70	2,90	6,60
ASS.SOCIO-EDUC.	A	3,70	0,00	3,70	3,70	0,00	3,70
REFERENT DE PARCOURS MD2A	A	2,90	0,00	2,90	0,00	2,90	2,90
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		6,60	0,00	6,60	3,70	2,90	6,60

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
REFERENT DE PARCOURS MD2A	A	S	470	0,00	3-2	CDD
REFERENT DE PARCOURS MD2A	A	S	395	0,00	3-3-1 ^{er}	CDD
REFERENT DE PARCOURS MD2A	A	S	420	0,00	3-3-1 ^{er}	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		